

## QUELQUES CONSEILS EN CAS D'UN ACCIDENT VOITURE

- Restez calme !
- Remplissez un état européen d'accident (EAF). Dans de nombreux cas, cela permettra d'accélérer le traitement ultérieur de votre déclaration, même si la police arrive sur place et prendra une déclaration.
- Précisez l'emplacement exact de l'accident (nom de la rue + un nombre quelconque) au sommet de la forme, et prenez éventuellement des photos de l'emplacement exact.
- S'il y a des témoins, il faudra toujours indiquer leur adresse complète et ne pas seulement leur gsm.
- Consultez la police d'assurance de la contrepartie pour déterminer si elle est toujours valide. Si la partie ne peut pas présenter une carte verte valide, appelez la police. Il se peut que la contrepartie ne soit pas assurée.
- Vérifiez que les données sur les «preneur» correspondent à la déclaration et d'information sur l'assurance, ainsi que la marque, le modèle et la plaque d'immatriculation.
- Fournissez les bonnes circonstances en cochant les bonnes cases
- Dessinez le croquis dans les proportions correctes
- Chaque partie a le droit d'exprimer ses propres remarques à l'article 14, même si l'autre partie n'est pas d'accord avec ce qui est dit. Cela devrait être dans votre langue maternelle. Ne reconnaissez ici que vous êtes responsable de l'accident. Juste notez ce qui est arrivé.
- Signez le EAF après avoir vérifié toutes les données et les deux parties ont rempli le formulaire et que vous êtes d'accord sur l'esquisse et croix placé dans le bloc 12. Par la suite, vous ne pourriez plus ajouter ou modifier le constat.
- Si vous êtes en désaccord vous n'êtes pas obligé à signer le formulaire de collision.
- Chaque partie recevra une copie de l'EAF. La page verso peut être remplie chez vous ou en collaboration avec nous.
- Y-a-t-il un désaccord sur les circonstances, divisez toute la case 13 en deux parties afin que chaque partie peut faire son propre croquis. Ou appelez la police.
- Prenez contact avec notre bureau au sujet de votre blessure ou vos dégâts afin que nous puissions prendre en charge votre dossier.
- Vous ne pouvez plus conduire et vous avez une assistance, appelez le centre de support 0800/964 64 pour une remorque et peut-être un véhicule de remplacement si vous en avez droit en fonction des garanties assurées.

- Même si vous ne vous n'avez pas d'assistance, vous avez toujours le droit à une remorque de base en cas d'un accident. Vous pouvez alors contacter le centre de support pour remorquer votre voiture après un accident au réparateur choisi.
- Vous pouvez faire remorquer votre voiture pour une réparation chez un garagiste/carrossier adhéree à la convention. L'avantage d'un adhéree de la convention est de recevoir un véhicule de remplacement gratuit pendant la durée de la réparation, et que l'expertise se fait lorsque votre voiture est en réparation. Si il n'y a pas de discussion au sujet de la responsabilité, la facture est réglée directement auprès de KBC (sauf la TVA, que vous pouvez éventuellement récupérer et / ou exemption omnium) .